

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOÛT 1937

des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES

et de leurs GROUPES RÉGIONAUX : ROANNE, BOURCOIN, VALENCE, etc.

Secrétaire général : M. J. FIASSON, 48, rue Tête-d'Or, Lyon 6^e.Trésorière : Mlle M. FREREJEAN, 14, rue Général-Plessier, Lyon 2^e.SIEGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet, 6^e (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL C/C. P. Lyon 101-98	France et Colonies Françaises	200 francs
		Etranger

PARTIE ADMINISTRATIVE

ORDRES DU JOUR

IMPORTANT. — *Par suite de diverses circonstances indépendantes de notre volonté, le calendrier et les horaires habituels de nos séances, réunions ou excursions ont reçu des modifications. Nous prions instamment nos lecteurs d'apporter leur meilleure attention à ces changements exceptionnels.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

Mardi 21 Septembre, à 21 h., au siège

Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1947.

Rapport du censeur. — Nominations du censeur.

Questions diverses.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Mardi 21 Septembre, à 20 h. 15

Vote sur l'admission de :

M. R. LUGAGNE, St-Avit de Tardes par les Puids (Creuse), parrains MM. Coquillat et Queney. — M. MEIN Pierre, 2, rue d'Amboise, Lyon, parrains MM. Dumont et Fiasson. — M. TUPINIER Yves, 38, rue Schmidt, Lyon, parrains MM. Dumont et Fiasson. — M. SARRAZIN, 17, rue David, Lyon, parrains MM. Lacombe et Brandon. — M. TOURSEILLER Jean, 156, boulevard Montparnasse, Paris (14^e), parrains MM. Coquillat et Bouchet. — M. DŒUVRE Paul, 12, rue Molière, Lyon, parrains MM. Guillemoz et Ponchon. — M. MANDRA, 15, rue de Bonnel, Lyon, parrains MM. Coquillat et Guillemoz. — M. BOUILLATON Joseph, 4, quai Arloing, Lyon, parrains MM. Jossierand et Lacombe. — M. FAYOLLE Lucien, 39, rue de Paris, Lyon, parrains MM. Lacombe et Brandon. — M. GROSPÉLIER Louis, 99, rue Jean-Vallier, Lyon, parrains MM. Lacombe et Ponchon. — M. MERCIER Joseph, 37, place de Midi, Roanne (Loire), parrains MM. Card et Larue. — M. PRIOLLET Edmond, 24, rue du Lycée, Roanne (Loire), parrains MM. Dieudonné et Larue.

Réintégration : Mrs Katherine VAN WINKLE PALMER, 206, Oak Hill Road, Ithaca, N. - Y. (U. S. A.).

Questions diverses.

LA FLORE DE LA SAONE EN AMONT DE LYON (LYON-THOISSEY)
(Contribution à l'étude de la flore des rivières)

par A. QUENEY.

Jusqu'à présent nous n'avons, sur la flore de la Saône, que des données fragmentaires et disséminées dans les publications de l'ancienne *Société Botanique de Lyon* et de la *Société Linnéenne*. La présente note a pour but d'en donner une vue d'ensemble. Nous utilisons à cet effet les observations que nous avons faites en collaboration avec M. COQUILLAT et M. MANNERS au cours de plusieurs herborisations que nous complétons par les renseignements publiés par le Dr MAGNIN dans ses ouvrages sur la flore lyonnaise et sur la flore du Beaujolais.

Nous examinerons successivement la flore de la rivière proprement dite et la flore des berges, flore phanérogamique exclusivement.

Flore de la rivière.

Les plantes de la Saône peuvent être réparties en trois groupes : les hélophytes ou amphibiés ; les nageantes ; les submergées.

A. — HÉLOPHITES ou AMPHIBIES. — Ce sont les plantes qui sont partiellement immergées, mais dont les parties supérieures, tiges, feuilles et fleurs restent toujours hors de l'eau ; nous avons ainsi, en les énumérant autant que possible par ordre de fréquence :

Scirpus lacustris	Scirpus palustris	Butomus umbellatus
Phragmites communis	Scirpus maritimus	Juncus lamprocarpus
Alisma Plantago	Leersia oryzoïdes	Lysimachia vulgaris
Sagittaria sagitaefolia	Roripa amphibia	Senecio paludosus
Iris Pseudoacorus	Sparganium ramosum	Cladium Mariscus (M.) 1
		Typha latifolia (M.)

Remarque : Quelques-unes de ces espèces pourront aussi se trouver dans la flore marécageuse des berges, la séparation étant assez difficile à faire.

B. — PLANTES NAGEANTES. — Nous mettons dans ce groupe les plantes dont les tiges sont toujours immergées, mais dont les fleurs et les feuilles s'étalent à la surface de l'eau ; nous avons :

Nuphar luteum	P. fluitans	Lemna minor
Villarsia, nymphoides	Trapa natans (A. R.)	L. polyrrhiza
Potamogeton natans	Hydrocharis Morsus-ranae	L. gibba
P. Amphibium (A. R.)	Nymphaea alba (M.)	Wolfia arhizza (R.R.R.)

Les deux premières seules sont assez fréquentes ; la plupart se tiennent dans les anses, les baies à eaux tranquilles ou presque stagnantes.

C. — PLANTES SUBMERGÉES. — Ce sont celles qui ont toutes leurs parties submergées, sauf les inflorescences qu'elles dressent au-dessus de l'eau :

Potamogeton perfoliatus	Myriophyllum spicatum	Ranunculus divaricatus
P. lucens	M. verticillatum (M.)	Najas major
P. pectinatus	Vallisneria spiralis	Elodea canadensis
P. crispus	Ranunculus fluitans	Utricularia vulgaris (M.)
Ceratophyllum demersum	R. tricophyllum	Lemna trisulca

Observations générales. — La plupart des espèces aquatiques de ces trois listes sont communes à un grand nombre de stations lacustres, mais elles y sont très inégalement réparties. Vivant dans un milieu homogène et peu variable, elles ont une grande extension géographique et quelques-unes même sont cosmopolites. Elles constituent souvent des groupements plus ou moins étendus formés par une seule espèce, le plus souvent par plusieurs espèces associées (Phragmitaie-Scirpaie-Nupharaie).

Elles font toutes leur fécondation hors de l'eau, même celles qui sont submergées (*Ceratophyllum*, *Najas* exceptés) ; à cet égard elles conservent le caractère de plantes aériennes ou terrestres dont elles sont probablement dérivées. Tout en se distinguant bien les unes des autres par leurs caractères floraux, le

1. Les noms suivis de la lettre M. désignent les espèces qui ont été signalées par le Dr MAGNIN, mais que nous n'avons pas observées nous-mêmes. Les autres lettres se rapportent aux abréviations de fréquence habituelles.

milieu aquatique semble leur avoir imprimé des formes et une structure qui leur donnent des physionomies semblables (tiges joncoïdes, feuilles en lanières, capillaires, nageantes, lacunes aérifères, absence de cuticule, réduction des tissus de soutien et des vaisseaux). Enfin, comme dans les lacs et les étangs, elles sont adaptées à des profondeurs propres à chacune d'elles, ce qui amène la disposition en zones de végétation parallèles au rivage ; mais cette zonation, en raison du courant et de l'irrégularité de la pente du fond, est beaucoup moins apparente que dans les cuvettes lacustres. C'est sans doute dans cette répartition qu'apparaît surtout la différence entre la végétation des rivières et celle des lacs.

Flore des berges.

Par berges, nous entendons le sol émergé presque constamment, compris entre le niveau d'étiage correspondant aux basses eaux et le niveau des hautes eaux correspondant au lit majeur. Ces berges ne sont pas nettement délimitées ; elles prolongent vers l'extérieur le lit de la rivière, la grève constamment submergée et sur laquelle sont installées les espèces aquatiques énumérées plus haut.

Le sol en est constitué par des alluvions variées, argile, boues, sables, graviers, pierrailles, plus rarement par des affleurements rocheux de gneiss appartenant au soubassement du Mont d'Or (Ile Barbe, Saint-Rambert, Fontaines, rive droite). A ce sol se superposent, au voisinage des agglomérations, des déchets de toutes sortes déposés par les riverains. Nous avons affaire ici à un substratum très hétérogène et à un milieu aérien où, au cours de l'année, les végétaux sont soumis aux variations étendues du climat (température, lumière, humidité) et au piétinement des promeneurs, baigneurs, pêcheurs. Dans ces conditions, on ne sera pas surpris de rencontrer sur les berges une flore plus variée, plus riche que celle de la rivière.

L'aspect de la végétation est aussi très variable : gazon ras ou mêlé de hautes herbes, broussailles, buissons, la physionomie changeant rapidement d'un point à un point voisin.

Afin de mettre un peu d'ordre dans cette végétation disparate où les groupements ou colonies sont rares ou difficiles à repérer, nous distinguerons deux zones : a) une zone bordière, très humide, parfois marécageuse, suivant la pente ; b) une zone de moins en moins humide passant progressivement à un sol sec et même aride. Dans la première zone sont localisées les espèces hygrophiles qui peuvent momentanément s'accommoder d'une submersion partielle et dont quelques-unes pourraient de ce fait être classées encore dans la catégorie des amphibies ; dans la deuxième et suivant le degré d'humidité, des plantes de prairies, des plantes émigrées des cultures voisines, des espèces rudérales qui trouvent dans les déchets un sol propice à leur développement et dans les parties les plus élevées, les plus sèches, dans les rochers et les murs de soutènement, de véritables xérophytes. Il va sans dire que cette séparation de la berge en deux zones n'est que conventionnelle et que des plantes de l'une d'elles peuvent se rencontrer dans l'autre et inversement. Cette réserve faite, voyons ce qu'on peut trouver dans chacune d'elles :

A. — PLANTES DE LA ZONE HUMIDE.

Elles sont tout d'abord représentées par un cordon assez étroit de *Carex acuta*, auquel se mêlent ou se substituent parfois, *Scirpus palustris*, *Phalaris arundinacea*. Ce cordon est assez souvent interrompu par les passages qu'a établis l'homme pour pénétrer dans la rivière, amarres de barques, etc... Mais on le retrouve facilement en suivant le bord de la rivière semblable à lui-même. C'est encore une zonation qui rappelle la zone des *Carex* qu'on observe au bord des lacs, avec cette différence, en outre, qu'au bord de la Saône, on ne rencontre pas le *Carex stricta*. Extérieurement à cette zone, on peut encore déceler, mais très inconstante, une zone formée par *Potentilla Anserina* et plus en dehors encore une formation plus lâche d'*Achillea ptarmica*. Mais déjà les espèces sont mélangées en proportions quelconques et il n'y a plus d'ordre apparent ; il faut se résoudre à une simple énumération. En voici les éléments :

PLANTES DE LA ZONE HUMIDE OU SUBAQUATIQUE (plus de 80 espèces).

<i>Carex hirta</i>	<i>C. vesicaria</i> ,	<i>Lythrum Salicaria</i>
<i>C. distichia</i>	<i>C. ampullacea</i>	<i>Lycopus Europaeus</i>
<i>C. vulpina</i>	<i>Scirpus sylvaticus</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i>
<i>C. paludosa</i>	<i>Myosotis palustris</i>	(héloph.)

Senecio paludosus (hél.)	Gratiola officinalis R.	Inula dysenterica
Cardamine pratensis	Senecio aquaticus,	I. pulicaria
Rumex aquaticus	Bourdelans (Magnin)	I. Britannica
R. crispus	et Saint-Rambert	Eupatorium cannabinum
R. obtusifolius	S. erraticus	Galium palustre
R. conglomeratus	Poa palustris	Erysimum cheiranthoides
R. nemorosus	(à rechercher)	Valeriana officinalis
R. pulcher	Glyceria fuitans R.	V. sambucifolia
R. maritimus (Magnin)	Cyperus flavescens R.	Althaea officinalis
Nasturtium sylvestris	Oenanthe media R.	Thalictrum flavum
Veronica scutellata R.	O. fistulosa R.	Euphorbia Esula
Scutellaria galericulata R.	O. aquatica R.	Scrofularia nodosa
Roripa nasturtioides R.	O. peucedanifolia R.	S. aquatica, etc...

La Flore de CARIOT et SAINT-LAGER cite encore les suivantes que nous n'avons pas retrouvées : Scutellaria hastifolia (Collonges).

Crypsis alopecuroides }
 Scirpus Holoschoenus } (entre Collonges et Fontaines),
 S. Michelianus }

et MAGNIN en a cité quelques autres au Nord de Trévoux sur les bord marécageux de la rivière, près de Bourdelans (lettre B.), notamment :

Scirpus uniglumis B.	Cicuta virosa B.	Myrioph. verticillatum
S. acicularis B.	Ranunculus Lingua B.	Ceratoph. submersum
Carex distans B.	Sisymbrium supinum	(Belleville)
C. riparia B.	(Thoissey)	Sium latifolium B.
C. nutans B.	Viola stagnina B.	S. angustifolium B.
C. tomentosa B.	Elatine hydropiper	Cyperus longus B.
Peucedanum palustre B.	= major (Trévoux)	
Heliocladum nodiflorum B.	E. alsinastrum	

flore qui se rapproche beaucoup de celle des étangs marécageux.

B. — PLANTES DE LA ZONE DEMI-SÈCHE, SÈCHE OU ARIDE (53 espèces).

Celles-ci ne sont plus des espèces caractéristiques des terres humides et marécageuses. On les retrouve dans beaucoup d'autres stations terrestres. Cette liste est tout de même intéressante pour une herborisation.

Festuca arundinacea	C. pratensis	Lactuca Scariola
Arrhenatherum elatius	Ononis campestris	Sinapis Cheiranthus
Dactylis glomerata	Trifolium campestre	Leontodon autumnalis
Holcus lanatus	T. minus	Aristolochia Clematidis
Poa pratensis	Melilotus arvensis	Thalictrum minus (var.)
Agropyrum caninum	Cynodon Dactylon	Hirschfeldia adpressa
Poa nemoralis	Melilotus alba	Tanacetum vulgare
Brachypodium pinnatum	Dipsacus silvestris	Oenothera biennis
Poa compressa	Filago spathulata	Verbascum Lychnitis
Senecio ericaefolius	Eryngium campestre	V. Blattaria
S. aquaticus (z. humide)	Asclepias vincetoxicum	Humulus Lupulus
Trifolium pratense	Cardamine impatiens	
T. scabrum	Epilobium mentanum	Dans les murs, rochers :
T. striatum	Pimpinella Saxifraga	Viola odorata
T. repens	P. magna	Campanula rotundifolia
Lotus corniculatus	Herniaria glabra	Linaria Cymbalaria
Vicia cracca	Eragrostis poeoides	Galium sylvestris
V. tenuifolia	E. pilosa	Calamintha Acinos, etc...
Centaurea Jacea		

ESPÈCES RUDÉRALES OU ADVENTICES (18 espèces).

Lepidium Draba	Chenopodium album	Xanthium strumarium
Urtica dioica	Amaranthus retroflexus	X. italicum
Lappa minor	A. chlorostachys	Ambrosia elatior
Chaerophyllum sylvestre	Atriplex hortensis	A. coronopifolia 1
C. temulum	A. hastata	Artemisia annua
Parietaria officinalis	A. angustifolia	A. Verlotorum

1. Ce nom doit être substitué à celui de *A. psilostachia*. V. Bull. Soc. Linn., Juin 1948, p. 106.

FLORE LIGNEUSE (Arbres, arbrisseaux, lianes, etc, 21 espèces).

Fraxinus excelsior	Prunus spinosa	Rosa (sp.)
Alnus glutinosa	Cornus sanguinea	Salix alba
Ulmus campestris	Acer pseudo-platanus	S. purpurea
U. suberosa	Acer Negundo	S. triandra
Populus alba	Crataegus monogyna	S. fragilis
P. nigra	Genista tinctoria	S. viminalis
Ulmus montana	Solanum dulcamara	
Rhamnus cathartica	Rubus coesius	

Total des espèces :

Saône	43	123 pour les plantes aquatiques
Berge humide	80	ou subaquatiques.
Berge sèche	53	
rudérales	18	
arbusives	21	

215

Il est intéressant, en terminant, d'examiner les rapports de la flore de la Saône et celle des lacs et des étangs et d'en montrer les ressemblances et les différences.

Les ressemblances portent avant tout sur la composition floristique. Partout nous retrouvons les mêmes espèces avec des variations nombreuses dues à des circonstances locales. Il n'y a pas deux stations aquatiques ayant une flore identique. Un exemple seulement : le Lac de Saint-Point est un des plus grands lacs du Jura et pour l'étendue on peut le comparer à une section de la Saône, de Vaise à Neuville. D'après le Dr MACNIN, ce lac a environ 7,5 km de long, 1 km de large, 40 m de profondeur maximum. Alt. 800 m. Comme il est traversé par le cours supérieur du Doubs, nous avons là une station assez analogue à celle de la Saône. C'est en outre, toujours d'après MACNIN, un des lacs les plus riches. Il lui attribue environ 40 espèces. C'est à peu près le même nombre que nous trouvons dans la Saône proprement dite. Mais si nous tenons compte des zones humides, la Saône l'emporte de beaucoup sur le lac de Saint-Point. Voilà pour le nombre des espèces. Pour leur nature on trouve que ces deux stations ont en commun une vingtaine d'espèces environ, celles qui sont répandues à peu près partout. Il y a des différences importantes :

Les espèces suivantes, présentes dans la Saône, manquent dans le Lac : *Baldingera arundinacea*, *Vallisneria spiralis*, *Ceratophyllum demersum*, *Heleocharis palustris*, *Leersia oryzoides*, plusieurs *Carex* : *vulpina*, *paludosa*, *hirta*, *ampullacea* ; *Lysimachia vulgaris*, *Lythrum Salicaria*, *Scirpus maritimus*, *Myosotis palustris*, *Rumex aquaticus*, *Bidens tripartitus*, *Nasturtium sylvestre*, *Iris Pseudacorus*, *Sagittaria Sagittaeifolia*, *Butomus umbellatus*, soit près de vingt.

Par contre une douzaine d'espèces du Lac manquent dans la Saône : *Potamogeton gramineus*, *P. Zizii*, *P. praelongus*, *P. obtusifolius*, *P. Friesii*, deux formes de Nuphar, notamment *N. juranum* ; *Carex stricta*, *C. teretiuscula*, *C. limosa*, *Rhynchospora alba*, *Scirpus coespitosus*, *Sparganium simplex*, *Sp. natans*. Le lac est surtout caractérisé par des Potamots et des Nénuphars, flore microscopique et Characées mises à part.

On obtiendrait des résultats analogues en considérant un autre lac ou un étang à eau profonde. Il est d'ailleurs bien rare qu'on trouve des étangs ayant une flore aussi riche et aussi variée que celle de la Saône ; c'est principalement dans la zone humide des berges, dans les anses ou les petits golfes à eau tranquille en marge du courant principal que l'on observe le plus d'espèces analogues à celles des étangs. Les milieux étant semblables, les flores se ressemblent.

Considérons maintenant la répartition des espèces. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler précédemment. Cette répartition est sous la dépendance de deux facteurs principaux : profondeur et allure des courants. Dans les lacs, lacs fermés surtout (grands lacs : Genève, Constance, etc., mis à part), le premier facteur seul agit et nous avons rappelé que les espèces se répartissent en étages suivant la profondeur à laquelle elles sont adaptées. En allant vers l'intérieur, on trouve : Plantes de la zone marécageuse, Phragmites, Scirpus, Nénuphars, Potamots, Myriophyllums, Ceratophyllums. Avec une pente accentuée et régulière les zones se succèdent rapidement et sont nettement distinctes. Si la pente est faible, irrégulière, les zones sont plus lâches, tendent à se mélanger et même

peuvent être interverties, quand le fond, après s'être abaissé, se relève, par exemple. Dans les étangs, même disposition. Mais si la profondeur ne dépasse pas 2 ou 3 mètres, toute la masse d'eau peut être envahie par la végétation (Dombes, Sologne, Brenne, etc.). Nous arrivons aux étangs dits marécageux avec une flore analogue à celle des bords marécageux des rivières.

Dans les rivières, les deux facteurs agissent. Le courant, suivant son intensité, est un obstacle à toute végétation phanérogame, sans cela la plupart de nos cours d'eau auraient toute leur largeur envahie par la végétation en raison de leur faible profondeur. On l'a bien vu par exemple dans certains canaux du Centre où le courant est faible : à certains moments *Elodea canadensis* ou *Valisneria spiralis* se sont multipliés avec une telle abondance qu'ils ont gêné la navigation et qu'il a fallu les détruire en les faucardant. La végétation reste donc confinée vers les bords, mais elle y offre rarement une disposition en zones régulières. Cela est dû en partie au courant qui peut présenter des intensités variables du centre vers les rives. Cela est dû aussi à la pente du fond qui, dans une large rivière comme la Saône, est loin d'être uniforme comme dans un lac (érosion, creusement, alluvionnement interviennent en rivière). Malgré tout, la végétation de la Saône conserve une assez grande stabilité cependant que dans les cuvettes lacustres, elle peut se modifier très lentement, par suite du colmatage.

Présenté à la Section Botanique en ses séances du 13 Mars et 10 Avril 1948.

PRINCIPAUX ARTHROPODES CAPTURES AUX EXCURSIONS ENTOMOLOGIQUES DE 1947 1

EXCURSION EN BAS-DAUPHINE (8 Juin).

COLÉOPTÈRES : *Cicindela sylvicola* Latr., Plateau de Chambarand à 6 km à l'est de Roybon (J. D.) 2 ; *Nalanda aeneicollis* Vill., *Cryptocephalus decemlineatus* L. (= *decempunctatus* L.), Bois de Bonnevaux près Arzay (Isère) (J. D.).

DIPTÈRES : *Aëdes (Ochlerotatus) cantans* Meig., ♀ ♀ agressives au bois de Bonnevaux (E.R.).

EXCURSION EN QUEYRAS, ENVIRONS D'ARVIEUX (Hautes-Alpes) (20 à 27 Juillet).

CRUSTACÉS ISOPODES : *Philoscia (Tiroloscia) exigua* B.-L., Château-Queyras (E.R.).

COLÉOPTÈRES : *Pterostichus (Oreophilus) planiusculus* Chaud., Col d'Isoard, *Cymindis coadunata* Strasser Reitt., sentier de Furfande, *Saphanus piceus* Laich., Arvieux, *Larinus brevis sanctae-balmae* Ab., Col d'Isoard (E.R.).

LÉPIDOPTÈRES : *Parnassius phoebus* F., race proche de *eisneri* Bryk, Col de Furfande (C.D.) ; *Synchlœ callidice* Esp., Col d'Isoard (E.R.), Col Tronchet, abondant au Pic du Gazon (M.T.) ; *Erebia euryale adyte* Hb., Arvieux, sentier de Furfande (M.T.) ; *E. epiphron aetherius* Esp., Col d'Isoard (E.R., M.T.), Col Perdu (M.T.), Col de Furfande (E.R., M.T.), Pic du Gazon (M.T.) ; *E. gorge eryn- nis* Esp., Col Perdu (M.T.), Col de Furfande (E.R., M.T.) ; *E. aethiopellus* Hfmsgg., Col Perdu (M.T.), Col d'Isoard, Col de Furfande (E.R., M.T.), Pic du Gazon, Crête de Glaisette, Col Tronchet (M.T.) ; *E. pluto* Prun., au-dessus du Col Perdu, Pic du Gazon vers 2600 m (M.T.) ; *E. tyndarus subcassioïdes* Verity, alentours d'Arvieux, jusqu'aux cols (E.R., M.T.) ; *E. montanus* Prun., Bois Noir près la Casse Déserte (E.R., M.T.), sentier de Furfande, Gorges du Guil (M.T.) ; *E. neoridas* B., Gorges du Guil (M.T.) ; *E. meolans calaritas* Frusth., Bois Noir près la Casse Déserte (E.R., M.T.) ; *Melanargia galathea procida* Herbst, Arvieux, Les Maisons ; *Satyrus alcyone* Schiff., Gorges du Guil ; *Coenonympha philea* Hb., Boir Noir près la Casse Déserte (M.T.) ; *Melitaea aurelia rhaetica* Frey, Col de Furfande (E.R.) ; *M. varia* Mey.-Dür., Col de Furfande (E.R.), Crête de Glaisette,

1. Les éminents spécialistes, qui ont contribué à la détermination du présent matériel, MM. le Pr. A. VANDEL (Isopodes), E. SÉGUY (Diptères), H. TESTOUT, R. MOUTERDE, J. BOURGOGNE (Lépidoptères), P. RÉAL (Microlépidoptères) ont droit à la sincère reconnaissance de la Section entomologique.

2. Les noms des collecteurs sont indiqués par leurs initiales : C. D. : Claude DENNINGER, J. D. : Jean DAVID, E. R. : Émile ROMAN, M. T. : Marc TERREAUX.